

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

**REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024-197**

**Neutralisation de d'un emplacement de stationnement au droit du parking de la mairie, place Victor Schœlcher, le mardi 19 novembre 2024 entre 8 h 00 et 17 h 00 au profit de la société ATTILA, dans le cadre d'une livraison de marchandises**

Madame le Maire,  
VU, les articles du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU, la demande en date du 13 novembre 2024 formulée par la société ATTILA ROUEN EST, sise voie A-ZAC de la briqueterie – 76160 SAINT-JACQUES SUR DARNETAL sollicitant l'autorisation de disposer d'un emplacement de stationnement afin d'effectuer une livraison de marchandises, le mardi 19 novembre 2024 entre 8 h 00 et 17 h 00,  
CONSIDÉRANT la présence de d'un emplacement de stationnement sur le parking de la mairie, place Victor Schœlcher  
CONSIDÉRANT qu'il convient de neutraliser cette place et de la réserver à l'usage de la société ATTILA,

**ARRÊTE CE QUI SUIT :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Un emplacement de stationnement situé sur le parking de la mairie, place Victor Schœlcher sera neutralisé le mardi 19 novembre 2024 entre 8 h 00 et 17 h 00 et réservés au profit de la société ATTILA, afin d'effectuer une livraison de marchandises.

**Article 2** : La société ATTILA assurera la responsabilité et le maintien de la signalisation de sécurité nécessaire.

**Article 3** : Il est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication de cet arrêté :

- Soit de saisir d'un recours gracieux Madame le Maire,
- Soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application du présent arrêté.

**Article 4** : Les infractions au présent arrêté seront constatées par un procès-verbal et poursuivies conformément aux dispositions du Code de la Route.

**Article 5** : Madame le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au Commissariat de Police de Maromme, aux services techniques municipaux, à Monsieur le Chef de Police Municipale et notifiée à la société ATTILA.

Fait à Notre-Dame de Bondeville,  
Le mercredi 13 novembre 2024

Le Maire,  
Pour le Maire et par délégation,  
l'adjoint délégué,

Notifié le : 15/11/2024

  
Christian FOSSOUL



Publié sur le site internet : <https://www.ville-nd-bondeville.fr> et  
sur les panneaux électroniques d'informations municipales le :

15/11/2024.....